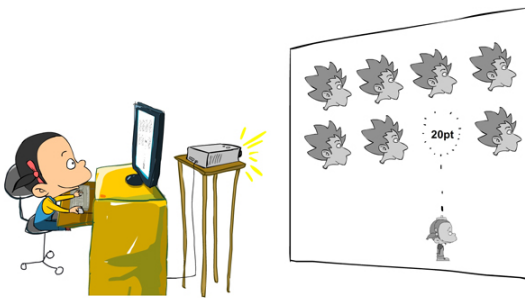


# CREATION DE CONTENU

*Je suis utilisateur, créateur aussi*



Cette fiche est destinée à **toutes les curieuses et à tous les curieux**.

En particulier à celles et ceux qui s'intéressent à la **création numérique**.

Et à ceux qui ont sûrement regardé les épisodes suivants de Vinz et Lou sur Internet :

- « Maître du jeu »
- « Un blog pour tout dire »
- « Qui pirate un œuf, pirate un bœuf »
- 

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Internet c'est une mine d'informations, de jeux, de vidéos, de musique etc. Ce qui est bien c'est que non seulement on peut y **TROUVER** énormément de choses mais que l'on peut aussi y **PARTAGER** ce que l'on a créé. C'est amusant de ne pas se contenter d'utiliser mais aussi de faire des choses soi-même, non ? Et c'est à la portée de tout le monde !

On peut par exemple ouvrir son blog pour partager une passion, un voyage, un projet ; ou écrire un article tout seul ou à plusieurs pour des encyclopédies. Il existe des logiciels qui permettent de monter ses vidéos créer des films, de faire des petits jeux vidéo, des applications... On peut même **RE-UTILISER** les créations des autres si l'on respecte le **DROIT d'AUTEUR**.

Il faut juste connaître les règles du jeu. Les auteurs des contenus en ligne peuvent **INTERDIRE** ou **AUTORISER** la copie de leur œuvre, permettre ou non de modifier des créations... Tout dépend des **LICENCES** sous lesquelles elles sont enregistrées.

Et puis, sur Internet comme ailleurs, lorsque l'on publie ou crée, on doit aussi se poser des questions sur ce que l'on dit ou exprime. Pas de racisme, de sexisme ou d'insultes par exemple ; c'est ce que l'on appelle la **LIMITE A LA LIBERTE d'EXPRESSION**.



### CAFE PHILO

- Un artiste dont la réputation grossit sur Internet, ça mange quoi ? Peut-il se nourrir uniquement de « j'aime » sur Facebook et d'eau fraîche ? Comment gagne-t-il sa vie si tout est gratuit ?

- Admettons que la copine de ma copine soit ma copine. Dans ce cas, la copie de ma copie est-elle ma copie ?

Tu veux partager ton point de vue ? Ecris nous à : [cafephilo@tralalere.net](mailto:cafephilo@tralalere.net)

## 1 UN PEU DE VOCABULAIRE



Comme les jeux vidéo, la musique, la voile, l'équitation, etc, Internet a son vocabulaire. Dans la famille « communication », voici quelques termes que l'on croise sans cesse et qu'il faut connaître sinon, comme dirait Vinz « oh la loose ! ».

**Droit d'auteur** : ce droit qui permet de protéger les œuvres appartient à tous ceux qui créent de textes, des dessins, des photos, des vidéos, de jeux.

**Licence** : elle définit exactement ce que l'auteur autorise ou non à faire avec sa création numérique. Les licences les plus connues sont les « Creative Commons ».

**Logiciel libre** : c'est un logiciel que tu peux utiliser, modifier et copier légalement. Attention, il n'est pas forcément gratuit.

**Modération** : modérer un blog, un site, ou un jeu par exemple, c'est décider d'autoriser ou non la publication de chaque commentaire.

**Téléchargement illégal** : on dit qu'un téléchargement est illégal lorsqu'il ne respecte pas le droit d'auteur. Certains téléchargements, peuvent être parfaitement légaux.

**P2P** : les plateformes Peer to Peer, tu en as entendu parler ? Ce sont des sites où les internautes mettent en ligne et partagent de la musique et des films le plus souvent. Attention, la plateforme (le site où tu télécharges) ne vérifie pas si tu as le droit de les télécharger.

**Collaboratif** : quand on imagine et produit ensemble, à plusieurs, de manière collective, on parle de création collaborative. Wikipedia ou Vlkidia, Sur ces sites, la plupart des articles sont ébauchés par un auteur, puis enrichis et/ ou corrigée par d'autres. Youtube est une plateforme collaborative, dans le sens où son contenu est produit par plusieurs auteurs aussi.

**Participatif** : un site/jeu participatif donne à ses utilisateurs la possibilité d'apporter leurs contributions à ce qui existe : des commentaires, des notes, des « j'aime ». Ton blog de classe aussi sera « participatif » si tu autorises la publication de commentaires (en les modérant bien sûr).

### ON N'A RIEN OUBLIE ?

Y a-t-il d'autres mots que tu aimerais voir figurer sur cette liste ou que tu ne comprends pas ?

Envoie-nous un mail à [vocabulaire@tralalere.net](mailto:vocabulaire@tralalere.net)

Nous te répondrons et l'ajouterons au lexique que nous préparons.

## 2 LES BONS RÉFLEXES – SI TU VEUX, TU PEUX !

Les mots en gras sont expliqués dans la section « un peu de vocabulaire » juste au-dessus.

### 1) Tu cherches du matériel ?

Si tu as besoin d'une photo, d'un logiciel ou d'images pour tes créations, tu peux aller les chercher sur Internet. Copier quelque chose qui te plaît, ça peut aussi être une bonne idée. Si c'est autorisé et si tu apportes quelque chose en modifiant le matériel que tu as trouvé.

- Si tu souhaites réutiliser et/ ou modifier des contenus trouvés sur Internet pour créer quelque chose, vérifie que les droits d'auteur t'y autorisent.
- Pour savoir si tu peux ou pas, il faut regarder le type de licence qui est associée (tu peux demander à tes enseignants ou à tes parents de t'aider).
- Sur Google, quand tu fais des recherches d'images, va sur « outil de recherche » > « droits d'usages » pour trouver des images que tu peux utiliser ou transformer.
- Il existe des banques d'images, de sons, de vidéos et de logiciels libres de droit. Tu peux y trouver des trésors sans pirater !
- Libre de droits, cela ne veut pas dire gratuit. Cela signifie que certains droits sont accordés. A toi de vérifier lesquels si tu veux les utiliser.
- Quand tu publies des images de tes amis, n'oublie pas de leur demander s'ils sont d'accord avant.
- Quand tu utilises quelque chose que des auteurs t'autorisent à modifier, tu dois en général laisser les autres réutiliser ta création. C'est ça le partage !

### 2) Tu as terminé ta création numérique

Te voici « Auteur » à ton tour, avec les droits qui vont avec. A toi de décider ceux que tu veux partager, ou pas. Par exemple, tu peux accorder les droits suivants :

- Celui de diffuser ta création
- De la réutiliser
- De la copier

Tu peux demander aussi :

- Que ton nom soit mentionné lorsque les autres utilisent ta création

Pour partager, remixer, réutiliser légalement, les licences creative commons sont les plus utilisées : voici le site que tu peux consulter pour en savoir plus : <http://creativecommons.fr/>

## À TOI DE JOUER

Tu viens de découvrir de nouvelles informations sur la création numérique. A toi de retrouver dans la grille de lettres chaque mot de la liste proposée. Ici, tu peux lire les mots de gauche à droite ou de droite à gauche, mais aussi de haut en bas et de bas en haut. Les lettres restantes ne forment pas de nouveau mot.

C'est parti, à toi de jouer !

A	U	T	I	L	I	S	E	R	L
P	T	P	G	I	M	A	G	U	L
U	Y	R	O	B	L	A	G	E	L
B	E	O	L	R	D	X	H	I	O
L	G	T	B	E	K	X	W	Z	G
I	A	E	C	N	E	C	I	L	I
E	M	G	A	O	R	E	E	R	C
R	I	E	Z	I	R	C	S	O	I
P	A	R	T	A	G	E	R	L	E
V	R	E	I	P	O	C	O	Q	L

BLOG
COPIER
CREER
LEGAL
LICENCE
LOGICIEL
MUSIQUE
PARTAGER
PROTEGER
PUBLIER
UTILISER
VIDEO

### Késako ?

Les mots mêlés sont aussi appelés « mots cachés », « mots secrets » ou « mots mélangés ».

Le but est de repérer les mots proposés dans une grille formée de lettres. Ces mots peuvent souvent se lire dans tous les sens. Tu peux entourer ou barrer chaque mot que tu trouves et les lettres restantes peuvent parfois former un nouveau mot.

